



## **COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 30 MAI 2024**

##### **Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 8  
Pouvoirs : 4  
Absents excusés : 5  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE TRENTE MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 24 MAI 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à François BARBIER), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT PROJETS CULTURELS 2024**

**DEL2024-60**

##### **Rapporteur : Michel BELIN**

La commune des Contamines Montjoie organise au cours de la saison estivale 2024 deux événements culturels :

❖ Une exposition de peinture et de sculpture "**Hommage du Val Montjoie à OSTOYA**", de Thomas OSTOYA, événement co-organisé avec l'association "Mémoire, Histoire & Patrimoine", co-soutenu par la CCPMB, dans le cadre du "Carnet de Rendez-vous" du Pays d'Art et d'Histoire :

- En extérieur : du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2024,
- En intérieur à l'Espace Animation, du 13 au 29 juillet 2024, avec extension possible au 5 août.

❖ Une série de 3 moments musicaux "**Musique(s) en altitude**", soit au lac de l'Etape, soit au Jardin Samivel :

- Un duo piano et violon, par Christophe et Capucine PETIT, les 10, 18 et 25 juillet 2024,

La société MONT-BLANC IMMOBILIER et la société GENEOM ont décidé de soutenir ces deux projets culturels en participant financièrement respectivement à hauteur de 4.000 € (quatre mille euros) pour la société MONT-BLANC IMMOBILIER et de 1.500 € (mille cinq cents euros) pour la société GENEOM.

Il convient donc de signer une convention de partenariat avec la société MONT-BLANC IMMOBILIER et avec la société GENEOM, afin de définir les modalités du partenariat et les engagements de chacune des parties.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec la société MONT-BLANC IMMOBILIER et avec la société GENEOM et tous documents se rapportant à la présente délibération.

En Mairie, le 30 mai 2024  
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 30 mai 2024  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le